

Séance de la soirée du 14 décembre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE L'ÉRABLE
PAR ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 14 décembre 2009 à 19h
Manoir du lac William
3180, rue Principale
Saint-Ferdinand

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. CHRISTIAN LACERTE 5

Mme LUCIE CROTEAU 8

Mme LILY CÔTÉ et M. MICHEL PERRON 8

M. MICHEL MARCEAU 12

M. GERVAIS MARCOUX 17

Mme ISABELLE LAFLEUR 19

REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES APPALACHES 19

 M. Yoland Leclerc

 M. Michel Vachon

 M. Pierre Séguin

REPRISE DE LA SÉANCE

L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS 29

 M. Roger Marcoux

M. ANDRÉ BOUILLON 32

Mme SOLANGE POULIN 40

M. BENOIT FOURNIER 41

M. JEAN-PIERRE SAMSON 43

LES JARDINS DE VOS RÊVES 46

 M. Pierre Séguin

 Mme Sonia Mondor

M. MARC BEAUDOIN 48

M. YVES AUGER 51

MOT DE LA FIN 53

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable.

10 Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet, au moyen de la webdiffusion audio et vidéo.

Je suis Michel Germain et je préside cette Commission qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Pour ce faire, je suis accompagné de madame Lucie Bigué qui agit à titre de commissaire.

15 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Bonsoir.

20

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai également le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête. Il y a nos analystes qui soutiennent les travaux de la Commission tout au long du mandat de quatre (4) mois, ce sont messieurs Jasmin Bergeron et Jean Roberge; notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui est à l'accueil, madame Anne-Lyne Boutin; nous avons également la responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, madame Julie Olivier. Bien entendu, nous avons également monsieur Pierre Dufour qui est notre responsable Web et également responsable de la diffusion sur Internet des présentes séances.

30

La Commission est également assistée d'une équipe du Centre de services partagés du Québec qui est composée de monsieur Richard Grenier, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique, ainsi que de monsieur Daniel Moisan qui est responsable de la sonorisation. Alors j'espère que tout le monde m'entend bien? Oui, alors pour s'assurer que le son est bien, étant donné que monsieur Moisan est responsable de la sonorisation.

35

Alors tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx qui est ici, qui est notre sténographe officielle. Les transcriptions des séances de cette deuxième partie de l'audience publique seront accessibles, environ une semaine après la fin de cette deuxième partie, dans les centres de consultation et de documentation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

40

45 Ceux qui ont suivi nos travaux se rappelleront que nous avons tenu les 10, 11 et 12
novembre derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir une
meilleure information et une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

50 Nous abordons la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux
citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des
suggestions et-ou de proposer des modifications au projet.

55 Le déroulement de la séance est le suivant! Nous demandons aux personnes qui sont
inscrites pour présenter un mémoire de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce
n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à
l'horaire.

60 Le temps maximal alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes. Je
précise que la Commission a lu les mémoires, donc pour les mémoires qui sont plus volumineux,
nous vous demandons d'en faire une synthèse, donc de souligner les points principaux du
mémoire. À cet effet, environ deux (2) minutes avant la fin des quinze (15) minutes, je vais vous
demander de conclure.

65 La Commission d'enquête échangera avec les présentateurs des mémoires afin de
préciser, si besoin est, leur point de vue ou une information qui peut être contenue dans le
mémoire.

70 Je rappelle que si le temps nous le permet, il pourrait y avoir des présentations de
personnes qui désirent faire une présentation uniquement verbale à la Commission à la fin de
l'horaire actuel. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription au registre qui est à
l'arrière de la salle à cet effet, et elles disposeront de dix (10) minutes environ pour leur
présentation.

75 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-
ressources qui étaient présentes à la première partie n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont
bien entendu invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue
exprimés sur le projet.

80 Étant donné le nombre de personnes qui ont voulu présenter un mémoire, sept (7)
séances auront lieu au cours de cette deuxième partie de l'audience publique. Ce soir, quinze
(15) présentations sont prévues à l'horaire.

 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous
l'avons vécu en première partie de l'audience.

85 C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté par la Commission pendant les séances, ni bien entendu aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation à un mémoire ou à des propos que des gens auraient présentés verbalement.

90 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire, dans le mémoire d'un participant ou lors de sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises dans ces mémoires.

95 Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

100 Par exemple, si quelqu'un affirme ici que cette salle peut contenir trois cent vingt-cinq (325) personnes alors que son permis – je ne l'ai pas vérifié, là – indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de deux cent cinquante (250), alors on peut rectifier le fait. C'est un exemple de ce qu'est une rectification.

105 Bien entendu, pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui seront inscrites seront invitées à la fin de la séance ainsi que des séances subséquentes à intervenir. Bien entendu, les propos devront être brefs et factuels.

110 Des rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine suivant la deuxième partie de l'audience publique.

115 Je tiens également à préciser, c'est un réflexe humain que les gens peuvent avoir, c'est que quelqu'un qui présente un mémoire plus tard dans la soirée pourrait être tenté de réagir à ce qu'il a entendu précédemment, donc on vous demande de ne pas réagir à ce que vous aurez entendu dans les mémoires précédents. Donc uniquement, il n'existe qu'un droit de rectification qui peut être fait, et vous pouvez vous en prévaloir seulement à la fin de la séance.

120 La même règle s'applique pour les éventuelles présentations verbales. Alors quelqu'un qui voudrait s'inscrire verbalement à l'arrière de la salle après avoir entendu des mémoires ne pourrait pas réagir à ce qu'il a entendu. Alors je vous rappelle qu'il n'est pas possible d'intervenir en rapport avec ce que vous aurez entendu, uniquement les rectifications sont possibles.

125 À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans le centre de consultation ouvert dans la région, ainsi que dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE.

130 La Commission d'enquête rédigera par la suite son rapport à l'intention de la ministre. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet. Le rapport sera remis à la ministre au plus tard le 2 mars 2010. Par la suite, la ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

135 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux (2) rapports que la ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

140 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation, ainsi que dans le site Web du BAPE et dans le centre de consultation de la région, comme je l'ai mentionné tout à l'heure.

145 Je tiens à mentionner également qu'aussitôt que nous avons de la nouvelle information, celle-ci est mise à jour dans les centres. Pour ceux qui ignorent où sont situés les centres, vous pouvez vous adresser à l'accueil à l'arrière de la salle pour connaître les coordonnées. Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique et accessible.

150 Nous tenons à souligner également que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de service aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

155 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle, et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous.

Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

160 Alors avant d'inviter les premières personnes inscrites, j'aimerais faire une précision, apporter une nuance. Tout à l'heure, j'ai mentionné que la Commission souhaitait que les gens ne manifestent pas et ne tiennent pas de propos diffamatoire.

165 Nous pouvons comprendre, dans des situations des fois un peu où les gens peuvent être stressés, dans certains des mémoires, les gens ont pu inscrire des propos relativement durs à l'endroit de certaines personnes. Alors je demande votre collaboration, lors de vos présentations de faire attention, de modérer vos propos à l'endroit de personnes, particulièrement si vous mentionnez quelqu'un en particulier.

170 Alors bien entendu, en première partie nous avons mentionné le caractère des fois
diffamatoire des choses, si vous exprimez des choses diffamatoires, alors ça peut se retourner
contre vous.

175 Dans les mémoires, nous n'avons pas vu jusqu'à maintenant de propos diffamatoire, mais
comme je l'ai mentionné, il peut y avoir des propos assez durs à l'endroit de certaines personnes
et je ne souhaite pas, à ce moment-ci, que si des fois dans le feu de l'action de la présentation,
que des gens utilisent des propos qui iraient plus loin que ce qui est dans les mémoires.

180 Alors je demande votre collaboration pour être modéré dans vos propos; à ce moment-là
tout va bien se passer.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CHRISTIAN LACERTE**

185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

190 Sans plus tarder, nous allons inviter notre premier intervenant qui est inscrit pour
présenter un mémoire.

Je vais inviter monsieur Christian Lacerte à s'avancer à la table des intervenants.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

195 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

200 Bonsoir monsieur.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

205 Bien c'est ça, mon nom, c'est Christian Lacerte, vous l'avez tous entendu. Je suis natif de
la région de Victoriaville. Je suis parti quelques années à l'extérieur pour travailler, puis étudier.
J'ai habité un certain temps dans la vallée de l'Okanagan.

210 Et puis quand je suis revenu ici dans la région, bien, j'ai un de mes copains qui habitait
pas loin dans les montagnes, puis il m'a fait connaître le coin, découvrir plus, puis j'ai été attiré
par ce coin-là.

Ça fait que je suis venu m'établir à Sainte-Sophie. Ça fait dix-sept (17) ans qu'on est là.

Moi, quand j'ai entendu parler de ça, d'un projet d'un parc éolien en milieu habité, j'ai été extrêmement surpris de constater que des gens étaient d'accord avec un projet comme celui-là.

215 Pour notre famille, moi, mes garçons, ma conjointe, on trouve que c'est pas acceptable tel que présenté; il touche plusieurs points qui, selon nous, sont très négatifs. Entre autres l'environnement, faune, flore, évaluation des bâtiments, les terres, manque d'information ou information incomplète des promoteurs.

220 Puis aussi, quand je parle de ça avec des gens qui habitent très très proche d'un projet aussi gigantesque que celui des éoliennes, plusieurs personnes sont même pas au courant, ils ont même jamais entendu parler de ce projet-là. Ça fait qu'on trouve ça un petit peu bizarre.

225 J'ai l'impression qu'on nous cache beaucoup de choses sur ce projet et on continue de le faire, d'en cacher encore, puis j'ai l'impression que ça va être comme ça jusqu'à on sait pas quand.

230 Les promoteurs ont offert de déplacer les éoliennes pour, tu sais, mais d'après moi, cela changera rien dans un milieu habité.

Plusieurs aspects de ce projet devraient être modifiés. On n'a pas besoin de voir nos montagnes puis nos paysages se faire détruire, pour comprendre que ce projet-là devrait être fait en région non habitée.

235 Pour ma part, bien moi, je crois sincèrement que ce projet ne devrait pas se faire en milieu habité. Ils vont peut-être trouver que je me répète souvent, mais pour moi, c'est pas faisable en milieu habité.

240 Il y a sûrement d'autres endroits où ce que ce projet pourrait se faire. Je suis pas contre le projet, mais je suis contre les endroits qu'ils veulent le faire.

Je souhaite pour tous les gens et pour moi-même, touchés par ce projet, que les promoteurs vont faire preuve de respect de la nature et de tous les habitats affectés par ce projet.

245 On peut pas accepter un projet d'une telle envergure dans une région aussi magnifique, telle les Appalaches, une région habitée de gens qui tiennent à sauvegarder ces paysages féériques, puis quand on dit féériques, bien, si vous auriez venu voir samedi soir le feu d'artifice qu'il y a eu à Sainte-Sophie, bien, c'est ça qui est féérique, quand vous voyez toute cette beauté l'hiver, dans la neige, puis tout qu'est-ce qui se passe, les montagnes. Quand il neige, les beaux petits flocons qu'on voit, ça a de l'air ridicule, mais moi, je trouve ça plus beau que des éoliennes qui virent.

250 Moi, je pense qu'on devrait sauver notre belle région afin que les générations futures ne soient pas prises en otage par un parc industriel éolien.

255 Ça fait que c'est tout pour mon mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

260 Alors nous vous remercions pour votre présentation.

Vous êtes revenu, d'ailleurs c'était dans votre mémoire, sur, bon, vous dites que vous êtes pas contre ce type de projet, mais vous souhaitez qu'il soit mis en milieu non habité.

265 Mais dans votre mémoire, vous dites, bon, faire preuve de respect de la nature et de tous les habitats, vous faites référence au milieu naturel, donc un milieu non habité, si je comprends bien, ça réfère quand même à un milieu naturel.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

270 C'est le milieu naturel, c'est sûr. C'est moins agressant peut-être pour les gens qui habitent ce milieu-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

275 Très bien.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

280 Parce que de toute façon, les projets vont se faire, que ce soit des barrages ou peu importe, ils vont les faire à une place ou l'autre, mais tu sais, on voit comment ça détruit.

Puis selon moi, on n'a pas besoin de détruire tant que ça pour arriver à des fins. Ce serait peut-être plus simple de construire des jardins ou faire des choses qui seraient plus naturelles, plus proches de l'humain, que de faire des choses artificielles.

285 C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Très bien. Alors nous vous remercions pour votre présentation.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

295 Merci, bonsoir.

LUCIE CROTEAU

300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter madame Lucie Croteau.

Bonsoir madame.

305

PAR Mme LUCIE CROTEAU:

Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire.

310

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, pas de manifestation.

315

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci madame.

320

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Croteau pour votre témoignage.

325

LILY CÔTÉ et MICHEL PERRON

PAR LE PRÉSIDENT:

330

Nous allons maintenant inviter madame Lily Côté et Michel Perron.

Bonsoir madame, bonsoir monsieur.

335

PAR Mme LILY CÔTÉ:

Bonsoir madame Bigué, bonsoir monsieur Germain.

PAR M. MICHEL PERRON:

340 Madame Bigué, monsieur Germain. Avant de commencer, j'aimerais juste mentionner deux (2) petits points. C'est que Lily avait déjà écrit son mémoire, moi, j'ai écrit le mien de mon côté, puis avec des discussions avec madame Boutin, on a décidé de faire un mémoire ensemble. Donc là, on va vous présenter de quoi en duo.

345 Autre point également, c'est que je vous ai fait parvenir par courriel notre mémoire; j'ai enlevé une phrase ou une section dans le mémoire dans laquelle je mentionnais que le gouvernement ontarien était sur le point de mettre une législation pour limiter les éoliennes à la distance par rapport aux maisons, par rapport à l'habitation.

350 C'était une information verbale que j'ai eue d'un ami en Ontario. J'ai réellement pas eu le temps de vérifier la véracité, donc je l'ai enlevée dans le présent mémoire que ce soir on présente.

J'ai mis en rouge ce que Lily va dire, puis en noir ce que je vais dire!

355

PAR Mme LILY CÔTÉ:

Bon, nous, on est des Basses-Laurentides, précisément de Rosemère. Moi, je suis vraiment en amour avec la nature. J'ai vécu toute mon enfance entre la mer et la montagne, et c'est pour ça qu'actuellement, on a choisi, depuis près de dix (10) ans, de venir s'établir ici dans les Appalaches.

360

LECTURE DU MÉMOIRE

365 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 4^e paragraphe, fin, "... industriel éolien.")**

PAR M. MICHEL PERRON:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 5^e paragraphe, "Commentaires...")

370

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, point C)

Je suis un petit peu sarcastique ici.

375 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, début, "C'est réconfortant...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 10^e ligne, "... et angoissé...")

Ici, j'utilise les trois (3) termes qui ont été utilisés par la spécialiste.

380

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 10^e ligne, "... d'avoir un voisin...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, fin, "... du Québec.")

385 **PAR Mme LILY CÔTÉ:**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, "Nous trouvons...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, fin, "... en zone habitable.")

390

PAR M. MICHEL PERRON:

Les études d'impact!

395

Il n'y a pas eu d'étude d'impact indépendante, et là, je souligne le mot indépendante!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "... et sérieuses...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... de plus de quatre cent cinquante pieds (450 pi).")

400

Vous me permettrez de dire que je travaille en pieds, parce que pour moi, des mètres, ça veut pas dire grand-chose, mais pour moi, quatre cent cinquante pieds (450 pi), c'est la hauteur de la Place Ville-Marie à Montréal.

405

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 2^e ligne, "Avec l'expérience...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 7^e ligne, "... de produire de l'écho.")

410

On entend, à moins d'un kilomètre (1 km) chez nous, on entend des gens parler. À deux kilomètres (2 km) plus haut sur la terre, j'entends les scies mécaniques, puis à quelques reprises, on est allé voir, puis ils sont en train de couper des arbres chez nous. L'écho, c'est énorme.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 7^e ligne, "Ce phénomène...")

415

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "... des cobayes.")

Puis là, il y a quelqu'un avant nous qui a dit la même chose.

420

Un autre élément que j'ai également noté, c'est au sujet de l'impact économique!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Les vingt-cinq (25) emplois...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, 5^e ligne, "... industriel éolien?")

425

La question, déjà là, donne la réponse.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 5^e ligne, "Ces impacts...")

430

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, fin, "... municipaux.")

PAR Mme LILY CÔTÉ:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, début, "Contrairement...")

435

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, fin, "... doit être conservé.")

PAR M. MICHEL PERRON:

440

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, début, "Notre région...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... inabordable.")

445

D'ailleurs, en passant, les Cantons-de-l'Est, il y en aura pas d'éolienne.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 4^e ligne, "Face à cette demande...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, fin, "... qui les feront fuir.")

450

PAR Mme LILY CÔTÉ:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Pour assurer...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e paragraphe, fin, "... régional durable.")

455

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Côté et monsieur Perron, merci pour votre présentation.

460

J'avais une question, mais ça portait sur un passage que vous avez enlevé, donc je ne poserai pas la question en rapport avec ce passage.

Alors nous vous remercions pour votre témoignage.

465

Oui, vous voulez apporter une précision?

PAR M. MICHEL PERRON:

470 Je pourrais peut-être ajouter! Écoutez, c'est triste qu'on en soit là aujourd'hui. C'est triste
qu'on soit écouté, qu'on nous écoute à la toute fin d'un processus où on a dépensé énormément
d'argent.

475 C'est triste, vous faites un supertravail, je veux dire, quand je suis venu ici au début,
j'avais beaucoup de préjugés, l'équipe, vous faites un supertravail. Ce qui est triste, c'est que
vous n'avez pas de pouvoir, vous faites seulement des recommandations.

PAR LE PRÉSIDENT:

480 Je vous remercie. Néanmoins, nous pouvons quand même faire un rapport à la ministre
sur nos constatations.

Alors je vous remercie pour votre présentation.

485

MICHEL MARCEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

490 Je vais maintenant inviter monsieur Michel Marceau.

Bonsoir monsieur.

PAR M. MICHEL MARCEAU:

495

Bonsoir. Moi, je suis architecte de paysage. J'ai habité Sainte-Sophie de 82 à 88, puis je
suis retourné à Montréal pour un emploi pour la Ville de Montréal, pendant dix-huit (18) ans. Je
suis de retour dans la région depuis trois (3) ans.

500

Je suis pas le genre à habiter en ville; il y a des gens qui aiment mieux habiter en ville,
d'autres qui aiment mieux habiter la campagne, moi, je suis revenu, j'y retournerai plus à la ville.

505

Je reste en campagne parce que justement, j'aime la nature, mais j'aime surtout la paix,
la tranquillité, le silence. D'ailleurs j'habite quasiment au bout du monde, dans le fond d'un rang,
dans un cul-de-sac. Il y a deux-trois (2-3) véhicules qui passent par jour, ça me convient très
bien.

Si j'ai envie de voir du monde, je prends l'auto, puis je vais à Plessisville.

510 Mais là, surprise, j'apprends que le cul-de-sac n'existera plus; ils vont rabouter les rangs et que je vais avoir un défilé de bétonnières, de dix (10) roues puis de mâts d'éoliennes à quinze mètres (15 m) de ma résidence, puisque le chemin est refait. C'est un des chemins qui est emprunté pour installer des éoliennes.

515 J'aurai aussi un poste de transformation puis un hangar industriel à proximité de ma résidence.

Ça fait que ça fait trois (3) ans que je regarde aller ce projet-là, puis je viens aux réunions. Je suis venu effectivement ici l'année passée à la première présentation officielle, il y a un an exactement, d'Enerfin.

520 J'essaie de faire une synthèse de tout ça, c'est ce que j'ai écrit dans mon mémoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "La notion de paysage...")

525

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, fin, "... à l'arrêt.")

Autrement dit, on paie une entreprise de Calgary cent cinquante millions (150 M\$) par année pour ne pas produire d'électricité, et toujours selon monsieur Boulanger, c'est la solution la plus économique.

530

Paiera-t-on également Enerfin en 2011 pour ne pas faire tourner ces éoliennes et ce, jusqu'en 2019? Et en 2019, au moment où, toujours selon monsieur Boulanger, nous n'aurons plus de surplus, la Romaine entrera en service, mille cinq cents mégawatts (1500 MW) qui s'ajouteront au réseau, donc en principe, nous devrions retomber en situation de surplus à ce moment-là.

535

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Et après 2019?")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, fin, "... nous patageons encore?")

540

J'espère qu'on ne répète pas des erreurs du passé comme celle de l'aéroport de Mirabel où on a exproprié des centaines de résidents et investi des millions, construit une autoroute, pour s'apercevoir quelques années plus tard que Dorval était mieux situé!

545

D'autre part, les élus et les gestionnaires locaux nous ont fait miroiter, à coup de publicité couleur dans les hebdomadaires régionaux, les millions qui seront versés en contribution volontaire par le promoteur. Il y a différentes façons d'interpréter ces chiffres.

Cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$) par année allant aux municipalités de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie et Saint-Pierre-Baptiste. Cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$) réparti entre les trois mille quatre cent soixante-douze (3472) habitants que

550

comportent ces trois (3) municipalités, soit cinquante-quatre et soixante-douze (54,72 \$) par habitant par année.

555

Même pas une corde de bois de chauffage par habitant par année pour des profits que le promoteur évalue lui-même à quatre millions cinq cent mille (4 500 000 \$) par année.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Quoiqu'il en soit...")

560

FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernier paragraphe, fin, "... en arriver là.")

Une des raisons qui explique l'ampleur des réactions que l'on vit présentement est la division de la population en deux (2) groupes distincts: ceux qui bénéficieront financièrement du projet et ceux qui en subiront les inconvénients.

565

Les uns décident, approuvent, publicisent, se répartissent les contrats et les retombées économiques et habitent majoritairement hors du parc éolien. Les autres subiront directement et quotidiennement deux (2) années de chantier majeur, suivies de vingt (20) années à regarder tourner ces immenses pales autour de leur résidence. Inutile de préciser qu'ils porteront à eux seuls les nombreux inconvénients liés à ce projet.

570

Pourtant, plusieurs de ces personnes sont venus s'installer dans ce coin de pays par choix; plusieurs sont venus de la ville pour y retrouver un style de vie plus simple, plus près de la nature. D'autres sont venus pour la beauté des paysages, d'autres, pour poursuivre la diversification du terroir québécois.

575

Et ce faisant, tous ces gens ont sacrifié certains avantages et services normalement offerts en milieu urbain, que ce soit la proximité des services culturels, les services éducatifs, services de transport collectif, services d'incendie ou d'ambulance en cas d'urgence.

580

Ce qui distingue ces gens des populations vivant en milieu urbain, c'est qu'eux ont choisi d'habiter la campagne expressément pour la nature et les paysages, alors qu'on habite rarement Chomedey, Brossard ou encore Plessisville pour le paysage qui compose ces villes. On y habite pour la proximité des lieux de travail, de la famille, des services.

585

Ce qui caractérise une bonne partie de la population habitant les montagnes de Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie, c'est que pour ces gens, le paysage qu'ils ont choisi fait partie intégrante de leur vie, de leur philosophie, de leur quotidien. Ce paysage est en quelque sorte une partie d'eux-mêmes, d'où leur volonté d'en préserver l'intégrité et la beauté.

590

En conclusion, je crois qu'il ne faudrait pas oublier que ce territoire est un écosystème qui avait atteint un état d'équilibre; tous vivaient en harmonie dans le respect de la nature, des forêts, de la faune.

595 Mais à la différence de la grenouille, l'humain est un animal qui a la capacité de rêver, que ce sont ces rêves qui ont donné à la société ce qu'elle a de plus beau, de plus touchant, et que ce sont les rêves de toute une population qui sont menacés par cette intrusion externe. L'équilibre de l'écosystème est maintenant rompu et c'était prévisible.

600 Je crois que l'ère des PPP est révolue et qu'il est temps que l'État endosse les responsabilités liées à ses décisions de développement et se rapproche des citoyens.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je crois également...")

605 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, fin, "... plus fort qu'ici.")**

J'aimerais, en terminant, vous remercier, monsieur Germain, madame Bigué, de votre présence et de votre écoute. Pour une fois dans ce dossier, nous pouvons nous exprimer librement, mais surtout être entendus avec respect et attention.

610 Merci à toute votre équipe.

PAR LE PRÉSIDENT:

615 Merci monsieur Marceau pour votre présentation.

PAR LA COMMISSAIRE:

620 J'ai une petite question. Monsieur Marceau, vous êtes de quelle partie?

PAR M. MICHEL MARCEAU:

À la limite entre Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie.

625 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Ah OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

630 J'aurais une demande de précision! Dans votre mémoire, vous avez produit un tableau, est-ce que c'est vous qui l'avez construit ou vous l'avez tiré d'une source?

PAR M. MICHEL MARCEAU:

635 Non, non, je l'ai construit. C'est une façon d'expliquer un peu.

640

Aux autres séances du BAPE, on parlait d'impacts psychosociaux, puis on a compris qu'un, ça fait pas partie des études d'impact parce qu'on estime que c'est subjectif et que c'est difficilement quantifiable, mais je pense que c'est prévisible, puis c'est une façon – d'abord, bon, l'attachement des gens à leur milieu, plus les gens sont attachés, plus la réaction va être forte.

645

Et le projet, l'envergure et la façon qu'il est apporté, la consultation donc, quand ces deux (2) choses-là entrent en collision, il y a des projets, une usine d'épuration, tout le monde va être d'accord avec ça, c'est pour le bien d'une communauté.

650

Alors qu'un projet ici qui a aucun impact local, on fait ça, c'est pour vendre, c'est pour de l'argent, c'est pour vendre de l'électricité aux Américains, puis on s'aperçoit qu'on peut même pas en vendre présentement, donc les gens se demandent pourquoi on massacre un peu le paysage et leur qualité de vie, pour un projet dont on comprend pas, c'est ce que je dis aussi, il y a une personne du gouvernement qui est venue nous dire les raisons pour lesquelles on fait ce projet-là, et ce qu'on lit cette semaine, c'est qu'on est obligé de payer des entreprises pour ne pas qu'elles produisent de l'électricité!

655

Est-ce que ça va être la même chose qui va se passer ici? Il semble que le surplus va durer jusqu'en 2019.

660

Donc moi, ce que je comprends, c'est que si ça embarque dans le réseau, on va fermer d'autre chose ailleurs, on va fermer une autre usine de production d'électricité. Cette source-là, ça vient directement d'Hydro-Québec.

665

C'est pour ça, je pense, qu'il y a tant de résistance. Moi, j'appelle pas ça de l'acceptabilité sociale, j'appelle ça de la résistance d'une communauté à une intrusion dans leur qualité de vie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie pour votre présentation.

670

Effectivement, les impacts psychosociaux, bien, le terme peut faire peur aux gens, mais c'est un terme technique effectivement pour désigner des impacts, à ce moment-là des inquiétudes, des stress que les gens pourraient subir.

675

Effectivement, lorsqu'on s'aperçoit que c'est encore peu traité dans les études d'impact, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'était engagé un spécialiste; j'ai pas eu de nouvelles de ce spécialiste-là depuis quelques mois, et je vais essayer de m'enquérir si la personne est toujours au ministère, parce que le ministère voulait développer cette notion-là et éventuellement, qu'elle soit mieux intégrée dans les études d'impact.

PAR M. MICHEL MARCEAU:

680

C'est ça, il y a beaucoup de choses à faire, parce que je vous écoutais à Plessisville, bon, vous demandiez aux gens d'aller consulter, parce qu'il y a du monde qui pleure, il y a des gens qui sont venus pleurer au micro, il y a des gens qui vivent ça dur, c'est leur rêve! Et je pense que c'est même pas une solution, parce que pour ces gens-là, on pourra, je pense, jamais accepter le projet. Notre milieu de vie, nos montagnes sont là.

685

Quand on regarde le paysage, on regarde la crête des montagnes, c'est là que le regard est porté, à la crête des montagnes, la rencontre avec le ciel, et c'est là qu'on va aller foutre les éoliennes qui tournent en plus!

690

Et puis pour nous, dorénavant, quand on parle d'impact visuel, ces éoliennes-là, il va y avoir un impact symbolique aussi, ça va représenter l'argent. C'est l'argent qui va tourner, c'est la cupidité humaine aussi un peu!

695

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît!

PAR M. MICHEL MARCEAU:

700

Ce qui fait que je pense que ça se soigne même pas. On peut dire aux gens d'aller consulter, mais c'est ou on déménage ou on reste et on endure.

En tout cas, c'est un sujet qui est à développer, je pense, au niveau des études d'impact.

705

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous remercie.

710

GERVAIS MARCOUX

PAR LE PRÉSIDENT:

715

Nous allons maintenant inviter monsieur Gervais Marcoux.

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

720

Bonjour tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur.

725

PAR LA COMMISSAIRE:

Bonsoir.

730

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

735

Merci monsieur Marcoux pour votre présentation.

J'aimerais vérifier un point avec vous!

740

Vous avez mentionné à quelques reprises, suite de la dévaluation des résidences, quand vous parlez des chiffres, est-ce que vous faites allusion – il y a des documents qui nous ont été déposés en première partie d'audience publique sur des évaluations, entre autres faites par des agents d'immeubles qui, par leur expérience et aussi par leur vécu dans les ventes, donnaient des avis à cet effet.

745

Est-ce que c'est à ces documents-là que vous faites référence?

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

750

Non. Mon troisième voisin a venu pour vendre le printemps passé, puis l'acheteur a dit, as-tu un contrat sur les éoliennes, il a dit oui. Ah bien, emmène-moi ça, m'a donner ça à mon notaire.

755

Puis le notaire a dit: Achète jamais ça, il dit, le promoteur va être plus propriétaire que toi si tu achètes la terre!

PAR LE PRÉSIDENT:

760

C'est à la suite de cette réaction-là que vous concluez la dévaluation?

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

Oui.

765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vous remercie pour votre présentation.

770 **PAR M. GERVAIS MARCOUX:**

Merci.

775

ISABELLE LAFLEUR

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors maintenant, je vais inviter madame Isabelle Lafleur.

780

Bonsoir madame.

PAR Mme ISABELLE LAFLEUR:

785

Bonsoir. Je vais vous lire mon mémoire!

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci de m'avoir écouté.

790

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Lafleur pour votre témoignage.

795

Effectivement, c'était une bonne présentation!

800

REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES APPALACHES

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter le Regroupement pour le développement durable des Appalaches.

805

J'invite messieurs Yoland Leclerc, Pierre Séguin et Michel Vachon à s'avancer!

Bonsoir messieurs.

810 **PAR M. YOLAND LECLERC:**

Bonsoir monsieur le Commissaire, bonsoir madame la Commissaire, excusez-moi monsieur le Président!

815 J'avais présenté premièrement ce mémoire-là avec monsieur Claude Charron qui ne peut être là ce soir. Alors si vous voulez bien, ça va se diviser en trois (3).

820 Je vais faire une première partie, parce que c'est un peu l'histoire du mouvement citoyen depuis un an et quelques. Alors je ferai une première partie qui s'étend de mai 2008 à mai 2009.

Monsieur Vachon ici va partir du début du RDDA, si vous voulez, ça a changé de nom, à partir de juin 2009 à aller à aujourd'hui.

825 Et monsieur Séguin va vous transmettre nos recommandations comme groupe de citoyens.

Alors je commence!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Dès l'annonce...")

830

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e paragraphe, fin, "... en milieu habité.")

Alors pour la suite, je demanderais à monsieur Vachon de poursuivre!

835 **PAR M. MICHEL VACHON:**

Bonsoir monsieur Germain, madame Bigué! Dans le fond, la présentation que je vais faire, elle va être assez courte, étant donné le temps qui nous est donné. Elle devait être faite par Claude Charron, comme on l'a dit, Claude n'étant pas là, je le remplace.

840

845 Alors Claude a fait partie du comité de suivi, donc il faut peut-être rappeler en partant la composition du comité de suivi. C'est quand même, là, assez inquiétant, cette composition-là! Quatre (4) représentants de l'UPA, quatre (4) représentants des municipalités concernées dont trois (3) maires, quatre (4) représentants de la MRC, trois (3) représentants du promoteur, un (1) représentant des producteurs forestiers, un (1) représentant des propriétaires signataires de contrats, pour dix-sept (17) personnes au total.

850 Aucun citoyen ou groupe de citoyens résidents du secteur visé ne fait partie de ce comité. Alors il semble que le comité qui a élaboré le projet, c'est aussi le comité qui va suivre son évolution. Alors pour nous, c'est quand même très inquiétant.

855 Claude a assisté aux premières réunions du comité de suivi. Alors la première réunion a eu lieu le 27 mars 2009, et je vous en dis quelques mots! Alors Claude dit avoir assisté à cette réunion-là du 27 mars, c'était la première réunion, pour que tous les résidents – c'était le 27 mars 2009 donc – pour que tous les résidents soient convoqués par lettre d'invitation, un envoi postal à toutes les résidences, pour qu'ils assistent à la réunion publique qui avait lieu le 7 mai 2009. C'était la réunion à laquelle le promoteur et SNC-Lavalin présentaient l'étude d'impact.

860 Parce que la réunion de décembre 2008 avait réuni peut-être une centaine de personnes, en majorité des propriétaires qui, eux, avaient été invités par lettre personnelle, alors que la population avait eu vent de la réunion la veille, le 10 décembre 2008, dans une publicité d'un quart de page dans le journal.

865 Alors là, bien sûr, la population, tout le monde lit pas le journal le soir même en arrivant, donc la population s'est pas présentée en si grand nombre le 8 décembre. Et ce fut pour nous un échec un peu de cette rencontre-là.

870 Alors pour éviter cet échec-là à nouveau, pour le 7 mai 2009, on a bien fait connaître au promoteur l'importance d'envoyer par la voie postale une invitation à tous les résidents de Saint-Ferdinand, de Sainte-Sophie et de Saint-Pierre-Baptiste. Ce que le promoteur n'a pas fait, pas du tout.

Donc c'est pas par ignorance, c'est par, je sais pas comment le qualifier.

875 Donc ça, c'est pour ce qui concerne la réunion du 7 mai 2009.

880 La deuxième réunion qui a eu lieu, c'était la réunion en fait du 27 mars qui préparait peut-être cette réunion-là du 7 mai, la deuxième rencontre à laquelle Claude a assisté, c'était celle qui a eu lieu le 19 mai 2009, à la suite de la réunion qui avait eu lieu ici même au Manoir du Lac, le 7 mai précédent.

Alors il y a eu un retour sur cette réunion-là, et en réalité, il y a une véritable tempête qui s'est abattue sur les épaules de notre collègue Claude.

885 On lui a dit qu'il avait – parce que nous, dans le fond, je dis le nous, le CIRPÉÉ, voyant que le promoteur ne voulait pas annoncer cette réunion d'information là qui était quand même capitale, le CIRPÉÉ a produit, envoyé dans toutes les maisons, un dépliant annonçant la réunion, et c'est pour ça qu'il y a eu deux cents (200) personnes ici et non pas soixante-quinze (75). C'est à cause du CIRPÉÉ qu'il y a eu deux cents (200) personnes. Le promoteur, c'est pas à cause de lui.

890 Alors on a reproché à Claude d'avoir fait cet envoi postal là. On lui a dit, ne refaites jamais ça. On n'a pas écouté ce genre de conseil là, je peux vous avouer. N'envoyez plus jamais de dépliant de la sorte, ce qu'on n'a pas fait bien sûr.

895 Alors Claude a dit aussi qu'il avait été mandaté par les citoyens du 3^e Rang à discuter du sort de l'éolienne numéro 16, et là, je cite, le promoteur dit: "Elle est indispensable à la viabilité de la grappe, on va voir ce qu'on peut faire". Et quand j'ai demandé à ce que le déplacement de plusieurs autres éoliennes problématiques soit considéré, ce fut la consternation et la colère au sein du comité.

900 Bien sûr, on voit qui est présent dans le comité!

Alors ce que Claude a eu comme réponse, c'est ce qui suit!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, avant-dernier paragraphe, "Les affaires sont...")

905

FIN DE LA LECTURE (Page 8, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... à tout le monde.")

Alors voilà la réponse de notre maire et préfet!

910

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Mon expérience...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, dernière, "... et acceptabilité sociale.")

915

Guide produit en 2008.

Alors je vais peut-être pas aller beaucoup plus loin pour laisser le temps à Pierre d'élaborer la partie sur les recommandations. Je finirai en disant, dans le fond, le RDDA, c'est un comité de citoyens, c'est un comité qui représente l'espoir, l'ultime espoir des citoyens de faire échec à ce projet-là. Parce que définitivement, nos représentants municipaux et la MRC ont abandonné leur devoir de protéger leurs propres citoyens et, excusez l'expression, ont couché avec le promoteur.

920

Rapidement! Alors c'est pourquoi des citoyens se sont levés, ont créé le RDDA. On n'a pas de carte de membre, mais je dirais qu'il y a plus de cent (100) personnes qui ont appuyé le RDDA au cours de ses actions, des gens de Saint-Ferdinand, des gens de Sainte-Sophie, des gens de Saint-Pierre-Baptiste, mais des gens aussi des environs qui sont aussi concernés, parce qu'une éolienne de quatre cent cinquante pieds (450 pi), on met pas ça dans le fond de sa cour en pensant que personne va la voir, donc des gens d'Irlande, des gens de Sainte-Hélène-de-Chester, de Saint-Julien, de Ham-Nord, de Saint-Fortunat aussi qui se sont joints à nous pour se plaindre aussi de ce projet-là.

925

930

Le RDDA a réuni plus de cent (100) partisans à plusieurs reprises, s'est réseauté à d'autres groupes aussi qui militent contre des projets industriels de la sorte en milieu habité.

935

940 Je parle entre autres du comité de citoyens de Kinnear's Mills, du RÉSEAU des Montagnes du Massif du Sud, d'Éole-Prudence de Saint-Léandre dans la région de Matane, du Comité de citoyens de Sainte-Luce, de la Fédération Environnement Durable qui est une organisation française à laquelle on est joint aussi. Et également de Wind Concerns en Ontario qui milite contre les projets industriels en milieu habité, ils sont aux prises aussi avec ces problèmes-là en Ontario.

945 Alors donc ces citoyens-là, ces membres-là sont aussi avec nous, sont réseautés avec nous. Et dans le fond, on représente encore bien plus que nos propres citoyens que l'on défend alors que nos propres élus ne le font pas.

Alors là-dessus, je cède la parole à Pierre qui va parler des recommandations, dans le fond, du RDDA, certaines de nos recommandations.

950 **PAR M. PIERRE SÉGUIN:**

Bonsoir monsieur, madame Bigué, monsieur Germain!

955 Alors rapidement, et je vais en sauter quelques-unes, vous verrez sur la liste, le temps nous manquant!

Je donne les recommandations qui sont les principales recommandations du RDDA à la suite de toutes ces recherches et de ces années de travail.

960 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, "Le RDDA recommande!")**

FIN DE LA LECTURE (Page 12, fin, "... pour tout le Québec.")

965 Alors si vous me permettez, j'aimerais aussi, puisque c'est quelque chose d'extrêmement important pour nous et qui est le support fondamental de toute notre démarche, donc vous présenter et remettre, disons je vais vous donner ici, vous remettre une pétition qui est en cours depuis juin 2009, donc depuis à peu près le moment qui coïncide avec le moment où le RDDA a été formé.

970 Et le RDDA, si vous me permettez de lire, c'est succinct!

975 Alors voilà la pétition! Nous nous opposons au projet du Parc éolien de L'Érable qui prévoit l'implantation de cinquante (50) éoliennes géantes, donc quatre (4) fois la hauteur de l'église de Saint-Ferdinand, parce qu'on est dans le coin, sur le territoire de Saint-Ferdinand, de Sainte-Sophie.

Ce mégaparc industriel est source de plusieurs impacts négatifs majeurs pour la population locale et avoisinante: impact visuel, dégradation marquée du paysage qui constitue une richesse esthétique, patrimoniale et collective; impact sur la santé.

980

Il est prouvé que le bruit et les infrasons produits par les éoliennes causent plusieurs problèmes de santé, maux de tête, vertiges et nausées.

985

Impact sur l'évaluation foncière. Il est prouvé que les résidences en zone d'influence forte de un (1 km) à deux kilomètres (2 km) peuvent subir une dévaluation de plus de trente pour cent (30 %) et ce, dans un rayon pouvant atteindre huit kilomètres (8 km).

990

Absence d'effet réel de levier économique sur la région; redevances minimales pour les municipalités et les résidents du parc.

A peu près dix (10) emplois créés, effet dissuasif pour attirer de nouveaux arrivants, résidences, villégiature, micro-entreprises, nouveaux services.

995

Alors pour conclure! Le Regroupement pour le développement durable des Appalaches, formé d'un groupe de citoyens de Saint-Ferdinand et de Sainte-Sophie, juge nécessaire, légitime et vital de s'opposer à l'implantation de tout projet de parc éolien en zone habitée. Seuls les territoires non habités au nord de la vallée du Saint-Laurent sont susceptibles d'accueillir de tels projets.

1000

Nous croyons que la protection de la santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes sont au centre des préoccupations relatives au développement durable tel qu'énoncé dans le document "Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne".

1005

Notre regroupement a pour mission d'informer et de sensibiliser tous les citoyens sur les véritables impacts et enjeux d'un tel projet dans notre région, en plus de proposer des alternatives respectueuses des gens et de l'environnement, en accord avec les principes d'un véritable développement durable.

1010

Les décisions que nous prenons aujourd'hui sont l'héritage que nous laissons à nos enfants.

1015

Alors j'aimerais déposer cette pétition qui roule depuis le mois de juin. Et on a dans cette pétition mille trois cent cinq (1305) signataires du texte qu'on vient d'écrire. Ce sont des gens d'ici, ce sont des gens des alentours ici, ce sont des gens qui sont venus visiter notre jardin et qui ont été estomaqués en entendant cette nouvelle.

C'est des gens qui sont venus aussi dans nos gîtes, c'est des gens qui sont venus au village faire leurs commissions et signer la pétition, donc à l'épicerie. C'est des gens qui ont été

1020 aussi rencontrés par de nos membres pour leur expliquer un peu les effets négatifs qu'on
présumait de ce projet-là.

1025 Alors c'est tous des gens qui sont intéressés. C'est pas une pétition qui s'est promenée à
Montréal sur le Plateau-Mont-Royal. C'est une pétition qui est restée ici et c'est les gens qui sont
venus nous visiter, qui nous ont appuyés.

1030 Et en plus, sur le site Web, Internet www.rdda.ca où est-ce qu'on peut s'informer de
toutes les démarches qu'on a faites depuis le début, alors on a eu aussi des signatures, deux
cent vingt-trois (223) personnes ont signé de façon électronique sur le site. Alors c'est vérifiable
aussi.

J'aimerais vous remettre ça, et merci de votre attention, ayant peut-être un peu débordé
le temps qu'on nous allouait.

1035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous ai laissé un petit peu plus de temps effectivement.

1040 Je vous remercie pour votre présentation. Bien entendu, comme on l'a mentionné à
quelques reprises, notamment lors des discours, la Commission va se pencher sur l'ensemble
des préoccupations qui nous sont apportées, on va essayer de regarder, de donner les meilleurs
avis possible.

1045 Je veux pas rentrer dans le texte exact, mais vous avez fait allusion à des choses qui
s'étaient dites pendant diverses réunions. C'est quand même bon que je puisse apporter une
précision.

1050 Notamment en page 4, il y avait un extrait d'une phrase: S'il doit y avoir d'autres
changements – donc là, vous synthétisez, si je comprends bien, une réponse du promoteur – s'il
doit y avoir d'autres changements, on nous avise que ce sera le BAPE qui devra les imposer.

Un, on sait, on l'a mentionné, le BAPE n'est pas décisionnel, donc il n'impose rien.

1055 Il est important aussi de comprendre comment le BAPE travaille. Le BAPE ne peut pas
se transformer, on pourrait dire, je dirais le terme, en promoteur spécifique d'un aspect d'un
projet. Le BAPE peut souligner des problèmes, dire que telle chose doit être modifiée, peut
apporter des pistes de solutions, mais il n'appartient pas au BAPE de refaire des études d'impact
ou d'aller dire exactement où mettre les choses.

1060 Donc le BAPE, lui, lorsqu'il a des objections à certains points va le mentionner, les
problèmes qu'il a avec ces choses-là, mais il appartient aux responsables, c'est-à-dire aux gens
qui proposent des choses de trouver à ce moment-là les solutions précises.

1065 Le BAPE peut essayer de donner des pistes de solutions, bien entendu, parce que c'est notre coutume, mais ce n'est pas nous qui allons imposer...

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est pas nous qui allons articuler les solutions! On donne les pistes.

1070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1075 C'est ça. Surtout pas, à ce moment-là, de toute façon pour des raisons évidentes, donc si le BAPE se proposait à ce moment-là de modifier un projet, donc il proposerait une nouvelle configuration, donc qui pourrait être contestée. Vous comprenez donc que ce n'est pas le rôle du BAPE de le faire.

Le rôle du BAPE, c'est de souligner des problèmes et de voir à ce moment-là, sensibiliser les décideurs aux problématiques qu'un projet peut rencontrer.

1080 **PAR M. PIERRE SÉGUIN:**

Moi, je pense que, si vous me permettez, je pense, c'est très clair, votre rôle est très clair, tant qu'à moi en tout cas.

1085 Ce qu'on voulait souligner dans cet aspect-là, c'est que toutes les fois qu'on a rencontré les municipalités, la MRC, les promoteurs, enfin ceux à qui on faisait des demandes et on avait des préoccupations, nous référaient toujours au BAPE en nous disant: Eh bien là, vous allez être entendus. Et voilà!

1090 C'est un petit peu cet aspect-là qu'on veut souligner, c'est-à-dire qui disait, bon, nous, on ne peut plus rien faire, on ne peut plus reculer là-dedans, on ne peut plus prendre d'autres engagements, alors c'est le BAPE qui dénouera tout ça.

C'est ce qu'on a entendu.

1095

PAR LE PRÉSIDENT:

1100 Effectivement. Ce qui est important de mentionner, c'est ça, c'est que le BAPE prend plutôt une photographie d'une situation et pose des diagnostics. Nous ne sommes pas là à travailler à l'évolution d'un projet, notre mandat est très limité dans le temps de toute façon.

Alors je pense que c'est important de bien le comprendre.

PAR M. MICHEL VACHON:

1105

Je pense que quand on nous disait ça, quant à moi, c'était pour nous donner un espoir, ne pas faire le travail que les élus auraient dû faire, parce que pour moi, il y a beaucoup une question d'élus, parce que là, qui est le représentant des citoyens, c'est quand même pas Enerfin le représentant des citoyens parce qu'eux viennent ici pour vendre leur business, pas pour faire un accommodement. Donc qui est notre interlocuteur, c'est la MRC et la municipalité, les trois (3) municipalités, les élus des trois (3) municipalités.

1110

1115

Alors eux, pour moi, n'ont pas fait leur travail, n'ont pas fait leur devoir d'agir comme médiateurs entre leurs citoyens et la multinationale Enerfin et alors, bien là, nous disaient, bien écoutez, on va régler ça au BAPE!

1120

Mais on n'est pas quand même stupides, les gens qui entendaient ça, là. On sait bien vos pouvoirs et aussi, comme vous dites, vos limites, là. Alors pour moi, c'était une façon de ne pas faire ce qu'ils avaient à faire. Voilà.

PAR M. YOLAND LECLERC:

1125

Je veux juste rajouter quelque chose. Parce que c'était moi qui étais le porte-parole du CIRPÉÉ et moi qui a écrit ça, et moi qui étais témoin de ce qu'ils ont dit. Je peux vous garantir que ce que j'ai écrit, c'était exactement ce que j'ai entendu.

C'était peut-être pas – je comprends tout ce qu'on vient de dire avant, là, mais c'était ce qu'on a dit. C'est ce qu'on a dit à ce moment-là.

1130

PAR LE PRÉSIDENT:

1135

Effectivement, je sais plus quel document, parce que j'en ai tellement lu récemment, mais le document, je crois que c'est celui, le Guide sur l'acceptabilité sociale et l'implantation de projets éoliens, à un endroit, mentionne qu'en bout de compte, les audiences publiques du BAPE ne devraient être qu'une simple formalité.

1140

Dans le sens qu'il y a leurs recommandations, c'est de consulter très très tôt la population dans le cadre d'un projet. Et si à ce moment-là, tout est fait, bien à ce moment-là, bien, on l'a vu, il y a des projets récemment qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'audience publique. Donc il n'y a pas eu de BAPE, comme on dit, sur ces projets-là.

Donc c'est possible de faire des projets sans le BAPE. Alors c'est quand même important de le souligner.

1145

En apparence, ça peut sembler que je prêche contre la paroisse du BAPE, c'est pas parce qu'on veut pas faire des mandats, on se comprend bien, mais effectivement, lorsque nous

1150 arrivons dans des situations conflictuelles, on essaie de voir des pistes de solutions, mais nous aussi, on peut pas faire des miracles. Et à ce moment-là, si on ne trouve pas de pistes de solutions, bien à ce moment-là aussi, on va élaborer néanmoins des recommandations, mais plutôt des avis à la ministre.

Alors messieurs, je vous remercie pour votre intervention.

1155 Nous allons faire une pause de quinze (15) minutes et nous allons reprendre à vingt et une heures quinze (21 h 15).

1160 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS

1165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, si vous voulez vous rasseoir! Nous avons encore plusieurs personnes ce soir.

1170 Je vais inviter le regroupement de l'Ensemble des propriétaires de terrains, et leur porte-parole est monsieur Roger Marcoux à s'avancer.

Bonsoir monsieur Marcoux.

1175 **PAR M. ROGER MARCOUX:**

Bonsoir. Mon nom est Roger Marcoux. Je suis porte-parole des propriétaires qui ont consenti des droits d'option avec Éoliennes de L'Érable.

1180 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1185 Merci monsieur Marcoux pour votre présentation.

J'aurais des petites précisions à vous demander. Lorsqu'on parle de quatre-vingt-sept (87) droits d'option, est-ce que ça signifie qu'il y a quatre-vingt-sept (87) propriétaires différents ou certains propriétaires pouvaient avoir plus d'un droit d'option?

1190

PAR M. ROGER MARCOUX:

1195 Certains propriétaires peuvent avoir plus d'un droit d'option, parce qu'ils peuvent avoir des propriétés, avoir des installations sur différentes propriétés.

Il y a des propriétés aussi qui comportent plus d'un propriétaire, qui sont des copropriétés.

Ça fait que je peux pas vous dire exactement quel est le nombre de personnes qui sont touchées par ces droits d'option là.

1200

PAR LE PRÉSIDENT:

1205 Dans votre mémoire, vous mentionnez la question des propriétaires qui sont coopératifs pour permettre l'accès des terrains pour la pratique de sports de plein air.

1210 On a eu des mémoires déjà ce soir et on va en avoir d'autres qui parlent de problèmes, de conflits qui ont été rencontrés, notamment pour le centre de ski de fond et les pistes de traîneaux à chiens.

C'est quoi l'état de la situation? Est-ce qu'on peut aussi envisager qu'il y ait de la réconciliation entre les différentes parties?

PAR M. ROGER MARCOUX:

1215 Oui, moi, je crois fermement qu'on puisse rétablir la situation pour l'aménagement puis l'exploitation d'un sentier de ski de fond.

1220 Ça, ça découle d'une mauvaise, je croirais, que les gens, les directeurs du centre de ski de fond ont pris en otage les propriétaires chez qui le sentier...

PAR LE PRÉSIDENT:

1225 S'il vous plaît, s'il vous plaît, pas de remarque! Vous allez laisser les gens s'exprimer, alors je demande votre collaboration là-dessus.

PAR M. ROGER MARCOUX:

1230 Voulez-vous que je continue?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, continuez.

PAR M. ROGER MARCOUX:

1240 Ont pris en otage les propriétaires chez qui le sentier de ski de fond était aménagé. Ils leur ont demandé de choisir entre le sentier de ski de fond qui leur rapportait absolument rien, et la présence des éoliennes, puis là, bien, les propriétaires ont été obligés, dans ces circonstances, de mettre fin à l'entente qui les liait avec le Club de ski de fond, contre leur gré, puis malgré ça, bien, les propriétaires ont tenté tout ce qui était possible pour réconcilier la situation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245 Et vous dites qu'ils sont encore ouverts éventuellement...

PAR M. ROGER MARCOUX:

1250 Oui, ils sont très ouverts. Puis je crois que les possibilités sont là pour que le sentier de ski de fond soit réaménagé autour des nouvelles installations, puis qu'il profite même des nouvelles installations pour qu'elles soient encore plus attrayantes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1255 Du côté des propriétaires, est-ce qu'il y en a plusieurs qui résident dans le secteur vraiment des éoliennes?

PAR M. ROGER MARCOUX:

1260 Je pourrais pas vous dire exactement, mais cette information-là est disponible. Je crois que c'est autour de soixante-quinze pour cent (75 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

1265 Qui vivent dans le secteur du projet éolien?

PAR M. ROGER MARCOUX:

1270 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît!

1275 **PAR M. ROGER MARCOUX:**

C'est tout à fait faux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 Je veux pas tomber dans le débat de chiffres! Bien entendu, c'est pour savoir à peu près combien il pouvait y avoir de gens qui vivent dans le secteur, mais je veux pas de réactions aux réponses qui sont données.

1285 Si quelqu'un veut faire une rectification, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il existe un registre à l'arrière. Les gens s'inscrivent et à la fin de la séance, ils pourront venir rectifier des chiffres.

1290 Alors monsieur Marcoux, c'est les questions que j'avais.

Nous vous remercions pour votre présentation.

PAR M. ROGER MARCOUX:

1295 Merci beaucoup.

ANDRÉ BOUILLON

1300

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter monsieur André Bouillon!

1305 Bonsoir monsieur.

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1310 Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire. Mon mémoire est divisé en deux (2) parties. D'entrée de jeu, je vais parler de la sécurité aérienne en rapport avec les éoliennes; et dans un second temps, je vais parler de l'impact d'implantation d'éoliennes sur les personnes autistes et leur famille.

1315 Au plan de la sécurité aérienne, je vais parler de trois (3) éléments. Le premier a trait au positionnement de certaines éoliennes qui pourrait s'avérer problématique, eu égard à l'aéroport ou la piste d'atterrissage de Saint-Ferdinand.

1320 Dans un deuxième temps, je vais parler des systèmes destinés à éclairer les éoliennes, ce qu'on appelle les balises lumineuses, et de leurs impacts sur la faune et des moyens d'éviter ces impacts-là sur la faune.

1325 Et comme troisième sujet, toujours en lien avec la sécurité aérienne, je vais parler de ce qu'on appelle, et vous excuserez l'anagramme anglaise, les TCAS qui sont les Traffic Collision Avoidance System. Alors c'est des systèmes destinés à éviter les collisions d'avions avec des structures ou d'avions entre avions.

1330 Alors sur le premier point, quant à la localisation d'éoliennes, je vous présente un petit avion. C'est un avion bien connu. J'ai pris ça comme exemple dans le cadre de ma présentation. Celui-là, c'est un Cessna 172 de type Skyhawk, celui-là est français. C'est un avion motorisé avec des moteurs Rolls-Royce, anglais celui-là.

Vous avez celui-ci qui est un avion canadien avec une motorisation américaine ou canadienne.

1335 Et ces avions-là ont, de façon typique, c'est un très populaire appareil qu'on rencontre en Amérique du Nord, il y en a plus de quarante mille (40 000), je pense, qui ont été immatriculés. Il y a des avions plus rapides, il y a des avions moins rapides, mais c'est le genre d'avion qu'on est susceptible de rencontrer à la piste d'atterrissage de Saint-Ferdinand.

1340 Alors la vitesse d'un avion comme ça, c'est deux cent trente kilomètres-heure (230 km/h) ou aux alentours de trois point neuf kilomètres par minute (3,9 km/min). Et sa vitesse ascensionnelle, c'est deux cent vingt-deux mètres par minute (222 m/min). Donc sur six kilomètres (6 km), on peut espérer, avec un avion comme ça, sans passager, pas trop lourd, avec les conditions favorables, obtenir un gain en altitude de trois cent trente-cinq mètres (335 m).

1345 Alors la piste d'atterrissage de Saint-Ferdinand, elle est à trois cent vingt mètres (320 m) d'altitude. Cette page-là est extraite du Répertoire des aérodromes canadiens; c'est un aéroport qui est certifié. La piste mesure aux alentours de trois mille pieds (3000 pi), en mètre aux alentours de neuf cents quelque mètres.

1355 Et je rappelle toujours que sur six kilomètres (6 km), on peut espérer un gain de trois cent trente-cinq mètres (335 m). Alors on part d'une altitude de mille cinquante pieds (1050 pi), trois cent vingt mètres (320 m), c'est l'altitude de l'aéroport au-dessus du niveau de l'océan, et vous pouvez espérer gagner votre trois cent trente-cinq mètres (335 m), plein régime et en vous dirigeant, mettons, de la piste 05 vers le sud.

1360 Dans l'axe de cette piste, il y a trois (3) éoliennes, les éoliennes AG 39, 40 et 41, et elles sont à six kilomètres (6 km) dans l'axe de la piste d'atterrissage.

Et l'altitude qui est atteinte par ces éoliennes-là, compte tenu du niveau du sol où elles seraient implantées et de leur taille incluant le rotor, c'est entre cinq cent soixante-quinze (575 m) et six cent vingt-cinq mètres (625 m) "above sea level", au-dessus du niveau de la mer.

1365 Alors les surfaces balayées par les rotors sont entre deux cent cinquante (250 m) et trois cent cinq mètres (305 m) au-dessus du seuil de piste.

Toujours le même rappel! Sur six kilomètres (6 km), un avion comme celui-là, bien motorisé, à vide, c'est-à-dire sans passager, peut espérer un gain de trois cent trente-cinq mètres

1370 (335 m). C'est entre vingt mètres (20 m) et quatre-vingt-cinq mètres (85 m) de jeu, dépendamment du niveau du sol où seront installées les trois (3) éoliennes en cause.

Permettez-moi, vingt mètres (20 m), pour un avion, c'est vraiment pas beaucoup. On tolérerait pas qu'un avion fasse du rase-mottes à vingt mètres (20 m) au-dessus du sol ou au-dessus d'une montagne, sauf en conditions exceptionnelles. Et là, on a entre vingt mètres (20 m) et quatre-vingt-cinq mètres (85 m) de jeu.

1380 Il est exact qu'à six kilomètres (6 km), les éoliennes sont tout à fait conformes au plan des règles de Transports Canada, dont je vais montrer un petit tableau tantôt. Mais pour moi, c'est un peu comme un feu jaune pour une automobile. On a le droit de passer dessus, mais c'est certainement pas un élément qu'on devrait préconiser.

1385 Alors ma proposition sur ce premier élément-là, c'est que les éoliennes 39, 40 et 41 soient déplacées vers l'un ou l'autre des neuf (9) sites alternatifs que le promoteur a déjà inventoriés dans sa zone d'étude.

1390 Simplement un petit extrait des dimensions et des pentes des surfaces de limitation d'obstacles! Quand on a un aéroport, il y a une direction d'exigence du système de navigation aérienne, il y a des normes, des pratiques qui sont recommandées.

1395 Alors tous les aéroports ont des surfaces autour desquelles il faut pas qu'il y ait d'obstacles pour que les avions rentrent en collision avec. Alors vous voyez qu'il y a une surface qu'on appelle extérieure, j'essaie de vous la montrer avec le pointeur, ça, ça l'a quatre kilomètres (4 km) centrés sur l'aéroport.

1400 Alors quand vous quittez l'aéroport mettons de Saint-Ferdinand, vous êtes à l'intérieur de cette zone où il ne peut pas y avoir d'éoliennes, parce que l'altitude maximale qui peut être prévue, c'est quarante-cinq mètres (45 m). On sait que les éoliennes sont plus hautes que ça, donc on met pas d'éoliennes dans un rayon de quatre kilomètres (4 km); on les met plus loin, elles sont à six kilomètres (6 km).

1405 Mais un avion comme celui de tantôt, petit avion, pas particulièrement rapide, ça fait quatre kilomètres par minute (4 km/min). À six kilomètres (6 km), par rapport à la surface extérieure où il y a pas d'obstacle, vous avez à peu près trente secondes (30 s) de temps de réaction. Et puis c'est pas un avion particulièrement rapide que je vous ai montré, c'est un avion standard que tout le monde connaît ou à peu près.

1410 Des avions un peu plus lents, mais quand ils sont un peu plus lents, de façon générale, ils ont moins de capacité ascensionnelle, et si un avion a plus de capacité ascensionnelle, généralement, c'est grâce à sa vitesse. Alors vous atteignez peut-être les éoliennes non pas en trente secondes (30 s), mais en vingt-vingt-cinq secondes (20 s-25 s), au-delà de la surface extérieure que je vous ai décrite sur ce document-là.

1415 Petit élément! Dans l'axe d'une piste, il y a des pistes de précision qui existent où on demande des dégagements sur quinze mille mètres (15 000 m). Ici, c'est pas le cas de la piste de Saint-Ferdinand, mais ça va empêcher éventuellement cet aéroport-là de se doter d'approches de précision s'il le fallait dans un futur éloigné.

1420 Je vais continuer sur le balisage lumineux des éoliennes! Ça, c'est généralement ce qu'on voit sur le sommet des tours, des lumières rouges ou des lumières blanches clignotantes destinées à éviter les collisions avions.

Bon, ces lumières-là ont des impacts sur la faune, quant aux oiseaux, possiblement quant aux chauves-souris. C'est bien documenté dans les études d'impact du promoteur.

1425 Je connais pas le trafic aérien à l'aéroport de Saint-Ferdinand, mais j'imagine qu'il est pas particulièrement fort. Il existe une technologie justement développée par la firme Enercon, celle qui va fournir le promoteur éolien, et cette technologie-là détecte les transpondeurs des avions.

1430 Au Canada, une majorité, pour ne pas dire tous les avions qui désirent atterrir sur des aéroports, doivent être équipés de transpondeurs. Un transpondeur, c'est un petit équipement radio qui permet d'identifier l'avion sur les radars ou ce genre d'équipement.

1435 À partir d'un transpondeur, on peut facilement faire détecter l'avion par le système préconisé par la firme Enercon, et ce système-là permet d'allumer les balisages lumineux seulement quand on en a de besoin. Alors en un mot, le système de balise lumineuse s'allume un peu à l'image d'un détecteur de mouvement pour les lampes qu'on connaît, mais à l'égard d'un avion qui s'approche par exemple à moins de cinq (5 km) ou six kilomètres (6 km).

1440 Alors ça permettrait de diminuer l'impact des feux lumineux des éoliennes sur la faune, parce que par exemple, les chauves-souris sont attirées par les insectes, se nourrissent d'insectes. Alors quand vous allumez des lumières, tout le monde sait que les insectes, généralement, vont se darder sur les feux lumineux; la chauve-souris va tenter de manger les insectes, et puis elle peut se ramasser dans les pales des éoliennes. Alors c'est des éléments qui pourraient bonifier le projet.

1445 Toujours en lien avec la sécurité aérienne, je vais passer à l'image suivante! C'est les systèmes destinés à éviter les collisions. Le TCAS, c'est un système dont tous les avions de plus de dix-neuf (19) passagers ou ceux qui pèsent plus de quelques tonnes doivent être équipés au Canada, c'est obligatoire, de même qu'aux États-Unis. Il y a beaucoup d'avions civils ne répondant pas au critère de dix-neuf (19) passagers qui se dotent maintenant de ces équipements de sécurité.

1455 Ce que ça fait, ces équipements-là, ça signale au pilote les risques de collision par rapport à des avions ou par rapport à des objets élevés qui sont équipés de tels systèmes. Alors ça avertit le pilote, par un signal sonore, parfois lumineux, dans son habitacle, et ça va lui dire

"traffic, traffic". Donc si votre avion se dirige vers un objet, un pont, une tour, un autre avion, et vous devez amorcer rapidement une manoeuvre d'évitement.

1460 Cette manoeuvre d'évitement, c'est un exemple ici à l'image, vous avez votre avion qui est là, et vous avez les autres avions qui sont visibles ou les autres objets, et celui-ci se dirige en plein sur vous. La manoeuvre d'évitement qui vous est imposée et qui par ailleurs doit être suivie, même envers et contre les ordres qui pourraient vous être donnés par un contrôleur aérien. L'appareil a raison dans ce cas-ci, la technologie a supplanté l'homme.

1465 Et là, votre avion doit impérativement se diriger vers la gauche. Et s'il y a un autre avion, j'imagine que le 08 est un avion, lui doit se diriger vers la droite ou de façon inverse, de façon à éviter les collisions.

1470 On pourrait doter, pour quelques milliers de dollars, les éoliennes de ce type d'équipement là, de façon à éviter les collisions d'avion avec l'éolienne qui, elle, est fixe.

Alors ça, ça terminerait ma présentation quant à la sécurité aérienne.

1475 Je peux répondre à vos questions sur ce sujet-là d'abord, si vous voulez, pour passer au deuxième sujet par la suite?

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 Ça va. Nous allons examiner la question, mais nous ne sommes vraiment pas des spécialistes, mais on va regarder le sujet de la sécurité aérienne, pour voir comment on peut en traiter dans le rapport.

1485 Bien entendu, nous ne sommes pas des spécialistes et nous n'avons pas la prétention d'en être. Mais on va juger à ce moment-là s'il y a une préoccupation suffisante à ce moment-là pour qu'on émette...

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1490 Je crois qu'en milieu habité, ce genre de système là devrait être préconisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

On peut pas faire la promotion d'un système en particulier, mais on pourra...

1495 **PAR M. ANDRÉ BOUILLON:**

Non, et comprenez qu'il y a de très nombreuses compagnies qui vendent de tels types d'appareils qui répondent à des normes très rigoureuses.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500

Très bien, je vous remercie.

Alors vous pouvez passer à votre deuxième sujet!

1505

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

Ça m'amène au deuxième sujet. Je suis le père d'un enfant autiste âgé maintenant de dix-sept (17) ans.

1510

Les autistes sont obnubilés, fascinés dans plusieurs cas, pour pas dire la majorité des cas, par les objets tournants, les toupies, les ventilateurs. C'est le genre de choses qu'on essaie d'éviter dans nos résidences ou dans les lieux d'accueil de telles personnes, parce que ça les empêche de fonctionner et d'avoir un comportement adéquat. C'est pas une problématique de maladie, l'autisme n'est pas provoqué par l'objet qui tourne, mais quand vous avez un enfant autiste, les objets tournants sont perturbateurs.

1515

À cet égard, on peut contrôler l'environnement immédiat dans une maison, enlever les ventilateurs, enlever les toupies, s'organiser pour que l'enfant ne voie pas trop d'objets tournants. Mais dans le cas d'éoliennes, vous allez comprendre qu'on peut pas lui enlever de la vue.

1520

Vous comprendrez par ailleurs qu'on ne peut pas réussir à arrêter l'éolienne de tourner et parfois, s'il est fasciné par le fait qu'elle tourne et qu'elle arrête subitement de tourner parce qu'il y a pas de vent ou parce qu'il y a une quelconque opération qui est faite dessus, ça peut provoquer des crises, ça peut également provoquer des comportements perturbateurs qui les empêchent de se développer adéquatement au niveau de leurs apprentissages par exemple.

1525

C'est des choses qui sont très bien rapportées et décrites, notamment dans le DSM IV, vous m'excuserez, c'est encore une anagramme anglaise, c'est le Diagnostic Statistical Manual of Mental Disorders, on en est rendu maintenant à la quatrième révision. Alors c'est des éléments qui sont quand même documentés dans le domaine psychiatrique.

1530

Et je suis toujours surpris que quand on implante des éoliennes, ce sujet-là ne soit jamais décrit, jamais documenté, jamais étudié.

1535

On nous dit: il n'y a pas d'études, moi, j'aimerais qu'un jour il puisse s'en faire dans ce domaine-là.

1540

Et par ailleurs, quant au projet en cause, celui-ci de la MRC de L'Érable, le promoteur a produit dans son étude d'impact ou dans les documents connexes, à la cote DA7, si ma mémoire est bonne, un exemple de cartes de visibilité. Alors peut-être qu'à l'intérieur des secteurs de

visibilité forte ou moyenne, où on peut imaginer retrouver environ une centaine de personnes autistes, il devrait peut-être y avoir un souci particulier à cet effet-là.

1545 La prévalence de l'autisme, j'en parle un peu dans mon mémoire, il y a environ une (1) personne sur cent soixante (160) qui est autiste. Ça, c'est très bien documenté.

1550 Alors si vous avez une population d'environ quelques milliers d'habitants, en tout cas j'ai fait un inventaire sommaire des habitants de chacune des villes ou villages concernés, on peut estimer avoir environ quatre-vingts (80) familles où il y a une personne autiste qui pourrait être touchée par la visibilité des éoliennes, si on inclut la ville par exemple de Plessisville ou des alentours de Saint-Ferdinand ou autre.

Alors c'est l'essentiel du résumé de mon mémoire.

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1560 Très bien. La Commission va examiner la question. Bien entendu, vous avez fait référence qu'il n'y avait pas d'études, on va essayer de voir qu'est-ce qu'on a comme information de base sur ce dossier-là, étant donné qu'il y a déjà des parcs éoliens qui sont implantés un petit peu partout dans le monde.

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1565 C'est exact. Le promoteur a fait quand même un inventaire à cet égard-là, monsieur le Président, et lui-même, après avoir fait enquête, a pu confirmer à la Commission, lors de la partie des audiences, qu'il y avait pas d'études dans ce domaine-là.

1570 Moi, je pense qu'on devrait avoir le souci, pour ces personnes-là, de s'interroger, est-ce qu'il y a des autistes ou des familles comportant des autistes ou à proximité ou à l'intérieur d'un rayon de visibilité des éoliennes, par exemple déterminé par le promoteur, et tenter de valider ou d'invalider s'il le faut les éventuels impacts, parce que c'est peu ou pas documenté.

1575 Mais le principe de précaution ferait qu'on devrait peut-être poser la question, y a-t-il des autistes, quel est l'impact sur eux, et voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

La Commission va examiner la question.

1580 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Comment se manifeste la réaction, quelle réaction a l'enfant? C'est un enfant mâle?

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1585

En fait, les autistes peuvent être des adultes aussi, bon. Mais les éléments répétitifs, et particulièrement ceux qui tournent, comme les toupies, les éoliennes, les ventilateurs, les enfants vont être incapables de ne pas fixer l'objet tournant.

1590

Alors si vous voulez essayer de leur faire apprendre, envers et contre tous, apprendre à lire, à parler, à développer, peu importe, leurs habiletés, et qu'il y a un objet tournant aux alentours, vous allez pas être capable de capter son attention. Si vous tentez de forcer son attention, vous allez avoir une crise.

1595

D'autre part, dans ses loisirs, s'il voit une éolienne ou un objet qui tourne, et que l'objet subitement cesse de tourner ou est retiré de son champ visuel, vous vous promenez en automobile, peu importe, il va vous piquer une crise.

1600

Et je souhaite pas à personne de vivre les crises que j'ai déjà vécues avec des enfants à qui on avait retiré la vue de tels objets, mais c'est vraiment quelque chose qui est particulièrement surprenant et, dans certains cas, on se demande, bien voyons, qu'est-ce qu'il y a, qu'est-ce qui se passe! Puis là, bien, qui c'est qui a arrêté le ventilateur dans la pièce à côté! Vous comprenez le genre de réaction que ça peut provoquer.

1605

Quand il y a un ventilateur dans une maison, on va finir par l'enlever un jour ou l'autre, puis on va vivre une semaine d'enfer, puis après ça, ça va être passé.

1610

Mais l'éolienne, vous pourrez pas l'enlever, puis je pourrai pas l'empêcher de tourner, puis je pourrai pas la laisser tourner si elle s'arrête d'un coup subi, puis que l'enfant fait une crise.

PAR LA COMMISSAIRE:

Ce sont des garçons qui sont principalement...

1615

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

Généralement, chez les autistes, il y a quatre (4) garçons autistes pour une (1) fille autiste. Généralement, la prévalence de l'autisme est beaucoup plus forte chez les garçons.

1620

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1625

Très bien, monsieur Bouillon, nous vous remercions pour votre présentation sur les deux (2) sujets.

PAR M. ANDRÉ BOUILLON:

1630

Merci.

SOLANGE POULIN

1635

PAR LE PRÉSIDENT:

1640

Nous allons maintenant inviter madame Solange Poulin.

Bonsoir madame. À vous la parole.

PAR Mme SOLANGE POULIN:

1645

Bonsoir monsieur Germain, bonsoir madame Bigué.

Moi, je suis native de Saint-Ferdinand; on a élevé trois (3) enfants ici. Je suis partie quelques années, je suis revenue, parce que, bon, je m'ennuyais de mon coin. Voilà en résumé, c'est un peu ça.

1650

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Implanter...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... je pense...")

1655

Et là, je parle à la compagnie Enerfin.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... je pense...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 6^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... non habité...")

1660

Personne ne sera en contradiction avec vos projets. Personne n'aurait l'impression de se sentir exploité.

Nous n'avons pas besoin d'éoliennes ici.

1665

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 7^e paragraphe, 1^{re} ligne, "De l'électricité...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, "... se répète.")

1670 Vous traitez les populations, et je parle à la compagnie, et pas à vous deux (2), monsieur et madame, vous traitez les populations des régions du Québec comme des gens que l'on peut conquérir et coloniser.

Donc en résumé! Je suis contre l'implantation d'éoliennes en milieu habité.

1675 Une petite anecdote qui est arrivée en fin de semaine passée. Nous sommes allés en Gaspésie. Il y avait 42 éoliennes autour de la maison où nous demeurions. À cause des vents, parce que c'est pas toujours le même bruit que font les éoliennes, à cause des vents, les turbines étaient bruyantes; ce bruit ressemble à un avion qui décolle. C'est vraiment fatigant à entendre.

1680 Je me suis endormie avec ce bruit, et les fenêtres étaient toute fermées.

1685 Pourquoi y a-t-il tant d'éoliennes chez eux, me direz-vous! Leur compagnie à eux a d'abord érigé un premier parc et en a reconstruit un deuxième sur les mêmes terres, dans le même parc. On sait que quand ces gens réussissent à entrer sur nos territoires, ils peuvent ensuite mettre d'autres éoliennes, car ils n'ont plus de permissions à demander à la municipalité.

Donc c'est important de dire non aux éoliennes en milieu habité, pendant qu'il est encore temps.

1690 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695 Merci madame Poulin pour votre témoignage.

BENOIT FOURNIER

1700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Benoit Fournier.

Bonsoir monsieur, à vous la parole.

1705

PAR M. BENOIT FOURNIER:

Bonsoir, merci. J'habite dans le secteur Vianney, mon nom est Benoit Fournier.

1710 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Il y a trente-cinq (35) ans...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe 1^{re} ligne, "... des gens...")

Beaucoup de jeunes aussi qui viennent de la ville.

1715

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... avec qui...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, 3^e ligne, "... d'y échapper...")

1720

À part que de regarder juste à droite!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 3^e ligne, "... on en verra...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, 8^e ligne, "... tous nos oeufs...")

1725

Toute la douzaine en même temps.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 8^e ligne, "... quand comprendront-ils...")

1730

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, 14^e ligne, "... de ces projets...")

Faire un moratoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 15^e ligne, "... on fait tout...")

1735

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "... de Sainte-Sophie-d'Halifax.")

En plein centre du projet.

1740

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Dans mon voisinage...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 8^e ligne, "... rien à faire.")

Pourquoi refuser?

1745

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 8^e ligne, "Impossible de réconcilier...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, fin, "... de solidarité.")

1750

Et de respect. Parce que des étrangers veulent faire de l'argent ici.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "La dernière fois...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, 9^e ligne, "... pour eux...")

1755 Mais comme nous ne sommes pas nombreux, c'est pas grave pour les gens d'en haut.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 9^e ligne, "Et plus j'ai fait...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, 8^e ligne, "... des résidences.")

1760

Et un peu plus tard, peut-être même en deçà de dix kilomètres (10 km).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 8^e ligne, "Pourquoi...")

1765 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... et ma déception.")**

Nous demandons l'arrêt immédiat de ce projet et un référendum dans notre population.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Aujourd'hui...")

1770

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, "... les Appalaches.")

Merci de m'avoir écouté.

1775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur. S'il vous plaît! Je vous remercie, monsieur Fournier, pour votre témoignage. Nous vous en remercions.

1780

JEAN-PIERRE SAMSON

PAR LE PRÉSIDENT:

1785

Nous allons maintenant inviter monsieur Jean-Pierre Samson.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

1790

Bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{re} ligne, "Je me présente...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, fin, "... Montréal.")

1795

Ils sont pas à Saint-Ferdinand.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, tiret 4, "Le parc éolien...")

1800 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, "... aux prédateurs.")**

À moins que les éoliennes produisent des orignaux! On le sait pas.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "En référence...")

1805

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... de dix (10) roues.")

Pour les chemins, c'est à peu près trente mille (30 000) voyages de dix (10) roues.

1810 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "J'aurais pu...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, "... sur les contrats.")

1815 Là, j'ai fait deux (2) tableaux en fonction du pointage, puis en fonction du prix des mégawattheures, que j'ai été retrouver, parce que j'ai réussi à imprimer tous les contrats qui ont été signés avec Hydro-Québec.

1820 Et on peut s'apercevoir que Saint-Laurent Énergies qui est en onzième place à quatre-vingt-treize point cinquante (93,50 \$/MWh) est en treizième place, et puis que Kruger Énergie, à cent cinq point cinquante (105,50 \$/MWh), est en quatrième place. Donc le coût de transport est très important dans le pointage. Ça avait été minimisé par monsieur Désilets, puis c'est très important, ça l'a reclassé beaucoup de promoteurs.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "La Régie de l'énergie...")

1825

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, avant-dernière ligne, "... de cinquante-trois millions (53 M\$).")

1830 Qu'est-ce qui s'est passé entre qu'est-ce qui a été approuvé puis qu'est-ce qui a été signé, c'est cinquante-trois millions (53 M\$) par année, sur vingt (20) ans, c'est à peu près un milliard (1 G\$).

1835 Troisièmement, C), comment Enerfin a pu contracter le projet éolienne de L'Érable à douze cents du kilowattheure (0,12 \$/kWh) ou cent dix-neuf et quatre-vingt-douze du mégawatt (119,92 \$/MWh)?

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, a) "Premièrement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1^{re} ligne, fin, "... en 2011.")

1840

Parce qu'il fallait qu'il donne les blocs d'énergie 2011, 2012, 2013, probablement pour étaler la fabrication des éoliennes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "En 97^e position...")

1845

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... de son énergie...")

Bien là, j'ai pris le prix moyen Enercon, ça donne deux cent dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix mille dollars (218 590 000 \$) sur vingt (20) ans, et ce, avant indexation. Parce que c'est des projets qui sont indexés, ça, contrairement à l'énergie patrimoniale du Québec qui ne l'est pas.

1850

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 3^e paragraphe, 3^e ligne, "L'opération retombée...")

1855

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, "... pour les retombées québécoises.")

Ça fait que quand on regarde l'annexe II, bien, Elecnor, ça se trouve à être le propriétaire de Enerfin. Parce que la liste des actionnaires, Elecnor, quatre-vingt-dix-neuf point neuf neuf pour cent (99,999 %), et Elecnor financière, point zéro zéro un pour cent (0,001 %), qui est propriétaire d'Enerfin Sociedad qui est cent pour cent (100 %) propriétaire d'Enerfin Energy Company of Canada qui est cent pour cent (100 %) propriétaire de Éoliennes de L'Érable. Puis le contrat va être donné à Elecnor. C'est correct!

1860

1865

On est aux conclusions!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Les informations...")

FIN DE LA LECTURE (Page 11, dernier paragraphe, dernière ligne, "... doit être rejeté.")

1870

C'est tout. Vous avez des questions?

PAR LE PRÉSIDENT:

1875

On va commencer par essayer de digérer les différents calculs que vous avez produits dans votre mémoire!

Je vous remercie beaucoup.

1880

LES JARDINS DE VOS RÊVES

PAR LE PRÉSIDENT:

1885

Je vais maintenant inviter monsieur Pierre Séguin et madame Sonia Mondor à s'avancer!

Bonsoir madame, bonsoir monsieur.

1890

PAR M. PIERRE SÉGUIN:

Rebonsoir! Je change de vêtement, je mets mon vêtement de jardinier!

1895

On veut juste noter, en passant, qu'on a mis un addenda à la dernière page. Alors le dernier paragraphe a été modifié, l'addenda a été déposé.

PAR Mme SONIA MONDOR:

1900

Bonsoir monsieur et madame.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'annonce...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... en zone habitée.")

1905

Le Jardin de vos Rêves, patrimoine paysager de la région, se sent aujourd'hui menacé d'extinction.

1910

Nos amis, notre famille, nos enfants se sentent frustrés de voir comment tout le processus s'est déroulé. Nous nous sentons abusés. Notre cri vient du coeur, notre lutte a pris naissance au plus profond de nous-mêmes.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1915

Merci madame Mondor pour votre témoignage.

PAR M. PIERRE SÉGUIN:

1920

Nous allons déposer, à la fois articles de presse, livres, articles dans les journaux donc qui ont paru depuis l'ouverture du Jardin, pour signifier de l'importance que ce lieu patrimonial a dans le paysage de nos montagnes ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

1925

Très bien. Je dois vous souligner, pour les articles de journaux, ce que l'on fait, et c'est bon pour d'autres mémoires, lorsqu'on examine les annexes de certains mémoires, donc certains mémoires ont même plusieurs annexes, les politiques du BAPE au sujet des mises en ligne des éléments d'annexes, bien entendu, tout ce qui est droit d'auteur, on le met pas en ligne, notamment des extraits d'articles et même de l'actualité.

1930

Et on a une politique également concernant les articles de journaux que l'on traite comme des documents de droit d'auteur.

1935

Par contre, ça veut pas dire que la Commission ne l'a pas entre les mains, nous comprenons. Alors si vous ne retrouvez pas en ligne par exemple les annexes de vos documents ou certaines parties d'annexes, ne vous alarmez pas, nous les avons au complet, ces annexes, nous les avons dans notre centre à Québec. Mais nous ne les mettons pas en ligne, compte tenu des politiques sur les droits d'auteur.

1940

C'est une petite précision, monsieur Séguin.

PAR M. PIERRE SÉGUIN:

1945

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous remercie pour votre présentation.

1950

PAR LA COMMISSAIRE:

Avant que vous partiez, est-ce que vous avez une évaluation, procédé à une évaluation des impacts négatifs sur le plan financier, sur le plan de l'économie?

1955

PAR M. PIERRE SÉGUIN:

Si je peux me permettre, entre nous deux, on pense même éventuellement, par respect pour les gens qui viennent nous visiter et le lieu sacré dans lequel on vit, peut-être même devoir fermer.

1960

Alors pour nous, c'est très difficile à absorber.

PAR LA COMMISSAIRE:

1965

Merci.

PAR M. PIERRE SÉGUIN:

1970

Alors comme on doit y penser d'avance, donc un (1) an d'avance, alors on est en questionnement à l'heure actuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975

Je vous remercie.

MARC BEAUDOIN

1980

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant monsieur Marc Beaudoin.

1985

Bonsoir monsieur.

PAR M. MARC BEAUDOIN:

Bonsoir.

1990

Je me présente! Marc Beaudoin de Sainte-Hélène-de-Chester, j'ai un bac en design de l'environnement et présentement, j'occupe un poste de direction au niveau des communications et marketing pour une firme de distribution québécoise.

1995

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Par la présente...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... au BAPE.")

2000

Donc on mentionne évidemment juste les municipalités de Sainte-Sophie, rencontre avec la municipalité de Sainte-Sophie, rencontre avec la MRC, le CLD et le SADC de L'Érable, Sainte-Sophie et Saint-Ferdinand. Donc il y a pas aucune mention de Sainte-Hélène.

2005

Petite anecdote, je voulais souligner le communiqué que j'ai pour ce soir pour venir à la rencontre. Ce que je trouve intéressant, pour diffusion immédiate, puis c'est marqué "hebdomadaires régionaux des Bois-Francs, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches". Donc je vois qu'il y a une large population qui est informée, c'est un bon exemple à garder en mémoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, "Pourquoi les gens...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 5^e paragraphe, 2^e ligne, "... sur le milieu visuel...")

2010 Qui sont déposées depuis novembre cette année, carte 8.7 qui est la visibilité des éoliennes et 8.6, qui est les effets sur le milieu visuel qui, en passant, très informatif et très très clair.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 5^e paragraphe, 2^e ligne, "... et que le rang...")

2015

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 5^e paragraphe, dernière ligne, "... d'influence moyenne.")

2020

Qui est dans le document cité comme étant de un point trente-neuf kilomètre (1,39 km) à treize point neuf kilomètres (13,9 km) ce qui est finalement la montagne qui fait face à la montagne qui va être touchée par les éoliennes.

2025

Donc les zones foncées sur les cartes démontrent très bien que, par exemple si je prends le rang 3, il y a quelques zones qui vont être pas affectées, mais il y a beaucoup de zones qui vont être entre vingt et une (21) à cinquante (50) éoliennes qui seront visibles, selon la position qu'on occupe dans le rang numéro 3.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "De plus...")

2030

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... touristique important.")

2035

Qui, j'ai découvert aujourd'hui, avait été reconnu par Tourisme Bois-Francs et même plus que reconnu, a été priorisé au niveau du développement du sentier. Donc c'est un attrait touristique qui est déjà même cité sur leur site Internet actuellement, donc il y a un lien, et on peut le découvrir, ce sentier-là, pour ceux qui le connaissent pas, qui est très très beau, sentierdestrotteurs.com, vous avez les cartes qui sont disponibles, que j'ai jointes dans mon document.

2040

Donc cette carte-là, je découvrais finalement qu'elle fait face directement à l'ensemble du projet, donc on est vraiment situé, puis j'ai vu ça sur aucune documentation, c'est ce qui m'a choqué, parce que les cartes 8.6 et 8.7 que je citais tantôt, déposées, on parle d'attrait touristiques, mais on parle jamais du Sentier des Trotteurs. Et, encore une fois, bien là, je vais citer ma question 6!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Plusieurs éoliennes...")

2045

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de la terre.")

Merci beaucoup.

2050

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Beaudoin, pour votre témoignage.

2055 Je vais essayer de localiser, vous avez donné une photo, pour une image montrant le sentier, je vais essayer vraiment de le localiser sur une carte, ce que je n'ai pas encore fait, mais pour me situer par rapport aux éoliennes projetées. Je vais faire l'exercice.

Je pense que la carte que vous nous donnez est assez précise pour que je puisse faire une juxtaposition.

2060 **PAR M. MARC BEAUDOIN:**

Si vous désirez, je peux vous faire le travail. J'ai comme manqué de temps avant jeudi, mais je peux faire un envoi par courriel, je pourrai vous l'acheminer.

2065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait apprécié.

2070 **PAR M. MARC BEAUDOIN:**

C'était ma prochaine étape. Parce que moi, je l'ai comparé visuellement, mais je pourrais vous le déposer.

2075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors si ça vous dérange pas, ce serait apprécié.

PAR M. MARC BEAUDOIN:

2080 Je vous sauverais cette étape-là!

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, alors je vous remercie.

2085

PAR M. MARC BEAUDOIN:

De rien, merci.

2090

2095

YVES AUGER

PAR LE PRÉSIDENT:

2100 Nous allons maintenant inviter monsieur Yves Auger. Bonsoir monsieur.

PAR M. YVES AUGER:

2105 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

À vous la parole.

2110 **PAR M. YVES AUGER:**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je suis...")

2115 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... CLD...")**

Formée par des représentants du MAPAQ, de l'UPA, du CLD.

2120 Pendant une année, nous avons siégé pour finalement, à cette Table de concertation, on a décidé alors, à l'unanimité, de mieux utiliser les terres en montagne dans les Appalaches, dans le secteur Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie, Saint-Pierre-Baptiste. Terres qui ont été défrichées et mises en culture par nos ancêtres, les prairies, pâturages.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 5^e ligne, "Présentement...")

2125 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... à court terme.")**

2130 Parce que planter, genre, une plantation d'épinettes, ça va prendre peut-être cinquante (50) ans avant d'avoir le revenu, et sur des terres qui ont été défrichées, c'est pas ce qu'il y a de plus rentable. Donc peut-être des cultures plus rentables, donc genre des cultures de petits fruits ou cultures maraîchères, parce qu'il y a des aspirants agriculteurs qui seraient intéressés à les utiliser.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Tous ensemble...")

2135 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... et maraîchères.")**

Parce qu'il y avait des démonstrations, même par des experts du MAPAQ, y compris moi, dans certains experts.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Selon moi...")

2140

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... par le CLD de L'Érable.")

Sur les cultures fruitières.

2145

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 3^e ligne, "J'encourage...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, "... et d'autres experts.")

2150

C'est ce que j'avais à dire. On devrait continuer ce qu'on avait commencé. On a pris le temps de faire des recherches et des études en Table de concertation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2155

Très bien, je vous remercie. Il est important de préciser, concernant la CPTAQ, donc la Commission de protection du territoire agricole, bon, une demande a été déposée par le promoteur à la CPTAQ. La CPTAQ n'a pas encore rendu de décision, à notre connaissance, c'est important de le préciser.

2160

Également aussi, c'est important de préciser, au niveau mécanistique que je parle, bon, le BAPE, lui, opère en fonction d'une loi, la Loi sur la qualité de l'environnement. La CPTAQ est un organisme indépendant, comme le BAPE est un organisme indépendant, mais en plus de ça, la CPTAQ, il est important de le mentionner, est un organisme décisionnel, contrairement à nous.

2165

Je pense que c'est important de remettre les choses dans leur contexte.

Sans résumer, on sait aussi que la liste de critères de décision de la CPTAQ est fournie dans sa loi constitutive. Alors la CPTAQ va analyser le dossier en fonction de ces critères. C'est important quand même de le mentionner.

2170

C'est la petite précision que je voulais apporter. Parce que c'est de la façon que vous l'aviez écrit, dans votre paragraphe: je ne comprends pas que la CPTAQ autorise! Donc la CPTAQ ne s'est pas encore prononcée, à ma connaissance. Si elle l'avait fait, ce serait très récent, j'ai vérifié il y a pas longtemps.

2175

C'est juste une petite précision.

PAR M. YVES AUGER:

2180

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous remercie pour votre présentation.

2185

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2190

Alors ceci complète la liste des personnes qui étaient inscrites pour la présentation de mémoires.

2195

On n'est pas venu me porter de petits papiers jusqu'à maintenant, donc il n'y a pas de témoignage verbal.

Et est-ce qu'il y a une demande de rectification à date? Non plus.

2200

Alors je précise qu'il est possible de faire des rectifications par écrit. Donc vous êtes pas obligés de faire ça de vive voix.

2205

Il est important de mentionner aussi que nous avons des mémoires, nous avons reçu des mémoires qui ne sont pas présentés. Ces mémoires-là vont être mis en ligne à la fin de l'audience. Il est possible également, c'est-à-dire quand les gens prendront connaissance de ces mémoires, de faire aussi des rectifications sur les mémoires.

2210

Et je rappelle aussi quelle est la nature de la rectification! Ce n'est pas pour, disons, partir un débat. Ce sont des faits qui seraient erronés qui sont présentés, généralement ce sont des faits statistiques. On est souvent dans les subtilités.

2215

Quelqu'un dirait par exemple, un citoyen viendrait dire, j'estime par exemple que le promoteur nous a insuffisamment consultés; le promoteur dit, j'ai fait dix-huit (18) consultations, ça répond pas à la notion de rectification. Parce que là, on est dans une perception.

Mais quelqu'un viendrait dire, le promoteur n'a pas consulté, et le promoteur dit, j'ai fait deux (2) séances de consultation, alors à ce moment-là, là, ça peut être une rectification.

2220

Nous comprenons que souvent, il faut faire la différence. Des fois, c'est ténu entre le jugement de valeur qui est contesté et un fait indéniable.

Alors si les gens veulent faire des rectifications, vous êtes les bienvenus pour les faire, mais nous allons examiner toute demande de rectification par écrit, pour que ce soit conforme.

S'il y a des éléments qui sont pas conformes, on retourne à ce moment-là l'envoi à la personne en lui demandant de faire les corrections pour que ceci se limite à la rectification.

2225

Donc ces précisions étant apportées, nous allons mettre fin à la séance de ce soir, pour vous inviter à venir participer à la suite de la deuxième partie de la séance publique demain à treize heures (13 h) au même endroit.

2230

Je vous souhaite donc une bonne fin de soirée.

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 DÉCEMBRE 2009 À TREIZE HEURES (13 H)

2235

2240

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2245

DENISE PROULX
Sténotypiste officielle.